

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 843

présenté par
M. Popelin

ARTICLE 16 BIS

Compléter l'alinéa 4 par le mot :

« municipale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.